



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 mars 2017
A 20 Heures

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 19- Votants : 21

L'an deux mil dix-sept, **le vingt-sept mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2017

Présents : MM MAJOU, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, LE SENECHAL, DEHOVE, RIEUX, GUEHENEC, KERGOZIEN, TANGUY, LE BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, LE SOMMER, STEPHANT, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Gilles Thunet (procuration donnée à Nicolas Debéthune), Corinne Kervadec (procuration donnée à Jean-Maurice Majou)

Absents : Alcime Guillas, Jean-Pierre Bayon

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché le : 29 mars 2017

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2017 ;
2. Approbation du compte administratif de la Commune ;
3. Approbation du compte administratif de la Salle Emeraude ;
4. Approbation du compte administratif des Mouillages ;
5. Approbation du compte de gestion de la Commune ;
6. Approbation du compte de gestion de la Salle Emeraude ;
7. Approbation du compte de gestion des Mouillages ;
8. Subventions aux associations et participations diverses;
9. Subvention à l'association Dason An Awel ;
10. Subvention école de danse Modern'Jazz et contemporain Suzanne Rivier de Locoal-Mendon ;
11. Subventions aux écoles ;
12. Convention avec l'école privée Notre Dame des Fleurs ;
13. Subvention Ecole Diwan ;

14. Subvention Ecole Gabrielle Deshayes ;
15. Acquisitions inférieures à 500€ ;
16. Budget Commune-Affectation de résultat ;
17. Budget Salle Emeraude-Affectation de résultat ;
18. Vote des taux d'imposition ;
19. Budget Primitif 2017 ;
20. Indemnité de fonctions des élus-Evolution règlementaire ;
21. Tarifs fête de la musique 2017 ;
22. Tarifs Fest-Noz Trad ;
23. Tarifs séjours 2017 ;
24. Signature Charte d'entretien des espaces communaux ;
25. Enedis-Autorisation signature convention de servitude ;
26. Transfert des espaces communs et de la voirie du lotissement du Clozo ;
27. Questions diverses ;
28. Réunions à prévoir.

~~~~~  
En liminaire, le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour un point sur les tarifs du restaurant scolaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2017 |
|------------------------------------------------------------------------|

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2017.

|                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------|
| Points 2 à 4 - Comptes administratifs 2016 Commune, Salle Emeraude, Mouillage |
|-------------------------------------------------------------------------------|

Le Maire débute par la présentation du compte administratif de la salle Emeraude car du montant réel de la subvention versée au budget salle, dépend le compte administratif de la commune. Les travaux prévus n'ont pas débuté mais ce sera le cas fin 2017. En fonctionnement une économie importante sur les postes entretien et électricité est à noter. Compte tenu de ces éléments, les dépenses de fonctionnement sont de 103000€ au lieu de 446000€ prévus initialement. Concernant les recettes, celles concernant les locations de la salle plafonnent à 17000€. En investissement, une dépense de 14000€ a été réalisée pour l'acquisition notamment d'une sono. En conclusion, le budget 2016 de la Salle Emeraude est un budget de fonctionnement normal.

Le compte administratif des Mouillages est ensuite présenté. Le Maire précise que cette année, des dépenses ont été réalisées puisque des racks à bateau ont été acquis.

Le compte administratif de la Commune est examiné en dernier.

En section de fonctionnement, des économies ont été réalisées en frais généraux (électricité, combustible, fourniture d'entretien...) puisque qu'il a été moins dépensé qu'en 2015. Concernant la masse salariale, la somme supplémentaire votée en novembre 2016 n'a pas été utilisée. Enfin, les charges de gestion courantes sont également moins élevées que prévues puisque les travaux de la salle Emeraude n'ont pas été réalisés et que la subvention de la commune pour ces travaux n'a donc pas été versée. Ainsi, 2 230 000€ ont été dépensés au lieu des 2 693 000€ inscrits au budget 2016. Les recettes de fonctionnement sont plus élevées qu'envisagées. Cela s'explique par des impôt et

taxes en augmentation ainsi qu'une baisse des dotations moins importante que prévue. Toutefois, il est à noter que les recettes propres de services sont en baisse, notamment celles du CLSH  
La capacité d'autofinancement ressort donc à 828 143.68 € (312 000€ prévus).

En section d'investissement, la plupart des investissements prévus ont au moins débuté mais ne sont pas terminés. Un excédent d'investissement de 403 298,41€.a donc été réalisé.

Le Maire indique enfin que l'endettement 230€ par habitant.

L'ensemble de la présentation est jointe au compte-rendu.

Le Maire sort de la salle afin que le Conseil Municipal puisse procéder au vote sous la présidence de Mme Catherine BESNARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les comptes administratifs 2016 de la Commune, de la Salle Emeraude et des Mouillages

#### Points 5 à 7- Comptes de gestion 2017 Commune, Salle Emeraude, Mouillage

Le Maire revient dans la salle et explique que les comptes de gestion 2016 de la Commune, de la Salle Emeraude et des Mouillages sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les comptes de gestion 2016 de la Commune, de la salle Emeraude et des Mouillages.

#### 8. Subvention aux associations et participations diverses

Le Maire présente la liste des associations et indique que la commission association propose une revalorisation des forfaits de 1.5%. Les nouveaux forfaits sont les suivants :

- Associations de moins de 50 adhérents : 250€ (240€ en 2016)
- Associations de plus de 50 adhérents 330€ (320€ en 2016)
- Le forfait supplémentaire pour les moins de 20 ans est resté identique : 15€

En application de ces critères, le montant total des subventions aux associations locales pour 2017 est de 13545 €.

Concernant les associations extérieures, le principe retenu est que la subvention a été maintenue pour celles qui ont obtenu l'an dernier et qui ont redemandé en 2017. Le montant total est de 470€.

Concernant les participations diverses, les sommes attribuées sont identiques à celles de 2016. Dans le cadre de l'enveloppe de 5000€ votée pour subventionner un projet monté par une association et qui présenterait une animation particulière pour la commune, le cercle Nozeganed a présenté les festivités qui seront organisées dans le cadre de ses 30 ans. La commission association propose une subvention de 3500€ avec en plus une mise à disposition du matériel et de la salle Emeraude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, alloue aux associations les montants indiqués dans les tableaux joints au présent compte-rendu.

#### 9 Subvention à l'association Dasson An Awel

Le Maire propose de reconduire la subvention versée en 2016 soit 2000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'accorder cette subvention à l'association Dasson An Awel.

#### 10 Subvention à l'école de danse Modern Jazz et contemporain Suzanne Rivier de Locoal-Mendon

Le Maire explique que sept élèves de cette école habitent Locoal-Mendon et vont participer à 3 concours (Régional, concours européen de danse, concours de la fédération française de danse). Les déplacements liés à ces compétitions occasionnent des frais importants.

La commission culture et le bureau municipal proposent une participation à hauteur de 15€ par élève soit 105€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote la subvention proposée.

#### 11- Subvention aux écoles

Le Maire présente les subventions versées aux écoles et indique que la commission école propose de les revaloriser de 1.5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote les subventions proposées (document joint).

#### 12- Convention avec l'école privée Notre Dame des Fleurs

Le Maire explique le mode de calcul du montant de la subvention. Un enfant de primaire de l'école Hugues Auffray coûte 308,96€ (332€ en 2016) et un enfant de maternelle 1124,81€ au lieu de 1160€ en 2016.

Le montant de la convention pour 2017 baisse donc et passe de 128 496€ en 2016 à 116 960,84€ pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote le montant de 116 960,84€ pour la convention avec l'école Notre-Dame-Des-Fleurs.

#### 13- Subvention école Diwan

Le Maire explique qu'un enfant de la Commune est actuellement scolarisé en maternelle à l'école Diwan An Alré. La Commune de Locoal Mendon ne possédant pas ce type de structure, il convient de participer aux frais de scolarisation de cet enfant à hauteur du coût de fonctionnement d'un élève de l'école Hugues Auffray soit 1124.81€ pour la maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote la participation aux frais de l'enfant scolarisé en maternelle à l'école Diwan.

#### 14- Subvention école Gabrielle Deshayes

Le Maire explique qu'un enfant de la Commune est actuellement scolarisé en primaire en classe CLIS à l'école Gabriel Deshayes. La Commune de Locoal Mendon ne possédant pas ce type de structure, il convient de d'accéder à la demande de l'école Gabriel Deshayes à hauteur de la somme versée par la Commune pour un élève de primaire de l'école Hugues Auffray soit 308,96€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote la participation aux frais de l'enfant scolarisé en primaire à l'école Gabrielle Deshayes.

#### 15- Acquisitions inférieures à 500€ H.T.

Le Maire explique qu'il s'agit des acquisitions de faibles montants qui ont une longue durée de vie. De part cette durabilité, il est souhaitable de les porter en section d'investissement du budget. (Ex : grilles d'exposition, abribus, débroussailleuse....)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de passer en investissement les acquisitions de petit matériel inférieur à 500€ HT.

## 16- Budget commune-Affectation de résultats

Le Maire explique que la section de fonctionnement du budget principal de la Commune de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 828 143.68 €.

La section investissement du budget principal de la Commune de l'exercice 2016 présente un excédent de 403 298,41€.

La commission finances propose d'affecter les résultats 2016 de la façon suivante :

- 778 143.86€ en excédent de fonctionnement capitalisé pour le financement de l'investissement de l'exercice 2017 (compte 1068) ;
- 50 000€ en report d'excédent à la section de fonctionnement et de l'inscrire au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2017 ;
- 403 298.41€ en report d'excédent à la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessus.

## 17- Budget Salle Emeraude-Affectation de résultats

Le Maire explique que la section de fonctionnement du budget annexe de la Salle Emeraude de l'exercice 2016 présente un excédent de 18 860 €.

La section investissement du budget principal de la Commune de l'exercice 2016 présente un déficit de 18 860€.

La commission finances propose d'affecter les résultats 2016 de la façon suivante :

- Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement ;
- Reprise du déficit de la section d'investissement en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessus.

## 18- Vote des taux d'imposition

Le Maire précise que ces taux n'ont pas été augmentés depuis quelques années et les indique :

- Taxe d'habitation : 13,57%
- Taxe foncière bâtie : 19,38%
- Taxe foncière non bâtie : 47,66%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de reconduire les taux d'imposition de 2016.

## 19- Budget primitif

Le Maire présente le budget 2017 et indique que 2 gros projets vont être menés : l'espace intergénérationnel et les travaux de la salle Emeraude qui seront directement pris en charge par le budget commune et non plus par le budget de la salle.

### Budget de la salle Emeraude :

Ce sera un budget normal avec le changement des chaises prévus (38000€)

### Budget Mouillages :

Le budget de 2016 est reconduit.

### Budget commune :

Le Maire explique que le poste Charges à caractères générales a été ajusté à la baisse et que le montant de la masse salariale n'a pas été augmenté. Ainsi, le montant total des dépenses de fonctionnement est de 2 338 000€. La capacité d'autofinancement 2017 est prévue à 441000€.

Le Maire liste l'ensemble des investissements prévus (voirie, espace intergénérationnel, skate park, travaux de la salle Emeraude) représentant une dépense de 2 950 000€. Si tout est réalisé, un emprunt de 367 000€ sera nécessaire.

L'ensemble de la présentation est jointe au compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote le budget primitif 2017.

#### 20- Indemnités de fonction des élus

Le Maire explique que les indemnités de fonction des élus sont calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique. En 2014, ce dernier était de 1015. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est passé à 1022. Il convient donc de modifier la délibération du 28 mars 2014 afin de prendre en compte cette modification réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'indexer les indemnités des élus sur le nouvel indice terminal de la fonction publique.

#### 21- Tarifs fête de la musique 2017

Le Maire expose que la commission culture propose les tarifs suivants :

- Galette saucisse : 2.50€
- Crêpe : 1€
- Bouteille de cidre : 4€
- Verre de cidre : 1€
- Boissons non alcoolisées : 1€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote les tarifs ci-dessus.

#### 22- Tarifs Fest Noz Trad

Le Maire expose que la commission culture propose les tarifs suivants :

- ½ Bière : 2€
- Boissons non alcoolisées : 1.5€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote les tarifs ci-dessus.

Murielle Dehove indique que la commission culture souhaite qu'une association s'occupe de la buvette de cet évènement.

#### 23- Tarifs séjours 2017

Catherine Besnard présente les différents séjours :

- Séjour 8-10 ans à Branféré du 25 au 28 juillet: tarifs proposés :
  - 120€ pour les enfants de la commune ;
  - 150€ pour les enfants extérieurs
- Séjour 11-13 ans à Taupont du 31 juillet au 4 août : tarifs proposés :
  - 165€ pour les enfants des communes de Locoal-Mendon, Erdeven et Etel
  - 300€ pour les enfants extérieurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote les tarifs ci-dessus.

#### 24- Signature Charte d'entretien des espaces communaux

Le Maire expose que la Commune est déjà signataire de la charte d'entretien des espaces communaux et est donc engagée dans une démarche visant à arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires. La réglementation en la matière ayant évolué, une nouvelle version de la Charte a été élaborée.

Afin de rester dans cette démarche, il convient de de signer la nouvelle Charte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la Charte d'entretien des espaces communaux.

25- Enedis- Autorisation de signature convention de servitude

Le Maire explique que la société ENEDIS est chargée de l'étude relative au raccordement du lotissement Les Prés des Chênes à Kergarnec. Le réseau doit passer sur la parcelle communale ZL n°269.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer l'acte de servitude.

26- Transfert des espaces communs et de la voirie du lotissement du Clozo

Le Maire explique que l'association syndicale du lotissement du Clozo a demandé en 2013 à ce que la commune reprenne la voirie et les espaces communs. Avant d'assurer cette reprise comme cela a été fait pour d'autres lotissements, la commune a demandé à ce que le bâtiment de Bretagne Sud Habitat soit terminé et à ce qu'un certain nombre de travaux soit réalisé.

L'ensemble des travaux est terminé depuis début mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte le transfert des espaces communs et de la voirie du lotissement du Clozo à titre gratuit.

27- Questions diverses

Le Maire expose qu'il existe des tarifs restaurant scolaire et garderie pour 1 et 2 enfants et pour 3 enfants et plus. Il explique qu'il est nécessaire de préciser qu'il s'agit d'enfants scolarisés sur la Commune. Pour les tarifs 3 enfants et plus, il convient également de préciser qu'il faut que l'ensemble des enfants utilisent les services restaurant scolaire et garderie. Ainsi, si un seul des enfants sur les trois mange à la cantine, le tarif appliqué sera celui de 1 ou 2 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote les précisions indiquées ci-dessus.

15. Réunions à prévoir

Conseils municipaux : 26 juin 20h30/18 septembre 20h30  
Commission personnel : 9 mai 2017 : 20h30